

## PRESENTATION DU BUDGET 2017

Le ministre a reçu ce matin toutes les organisations syndicales du ministère afin de présenter le budget de 2017.

En préliminaire, il a rappelé que le budget est en augmentation de 9% or compte d'affectation des pensions, la dernière hausse aussi conséquente étant en 2003. Le même temps, faut il rappeler que nous partons de loin.

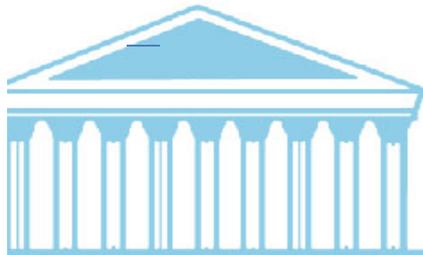
C'est un budget de 6,9 milliard d'euros, avec plus 500 millions d'euros par rapport à l'an dernier.

Au titre des emplois, le ministère emploie en ETPT : 83 226 personnes et 565 opérateurs : PIJ, ENM et ENAP.

2100 emplois seront créés et tous les départs à la retraite seront compensés déclinés de la manière suivante :

- 1255 emplois pour l'administration pénitentiaire en création nette : 100 SPIP, 477 pour les nouveaux établissements( Aix 2, Papea, Bau mette 2, Draguignan) , 18 pour le futur tribunal de Paris (extraction) et 660 pour la résorption des vacances,
- 600 pour les juridictions : 238 magistrats et 362 greffiers et administratifs. Sur notre interrogation, le ministre n'a pu nous donner plus de précisions quant aux nombres de chacun. Ces emplois seront principalement affectés sur la résorption des stocks dans les CPH, les TPE, les TI et l'assistance aux magistrats.
- 165 PJJ : 30 psychologues, 115 éducateurs et 20 pour le renforcement du milieu ouvert
- 80 pour le secrétariat général : 50 pour les plateformes interrégionales et 30 pour l'informatique.

Concernant les conditions de travail, 41 millions seront débloquées au titre des mesures catégorielles avec le PPCR et la revalorisation indemnitaire ainsi que celle des catégories A et C qui dorénavant auront 2 grades.



**Syndicat Des Greffiers de France - FO**

[www.syndicatdesgreffiersdefrance.com](http://www.syndicatdesgreffiersdefrance.com)



*Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.*

Pour la DJ, il y aura une revalorisation des astreintes, des indemnités par le biais du RIFSEEP, les postes de chefs de juridiction seront rendus plus attractifs par un renforcement des primes.

A l'ENM, il y aura un renforcement du montant de la subvention pour l'enseignement et la formation des conseillers CPH pour 2018.

Pour le fonctionnement des juridictions, des crédits supplémentaires seront accordés comme par exemple Béziers avec plus 12%. 31% seront affectés sur les crédits immobiliers pour le développement du SAUJ, et l'intégration des TASS et TCI dans les TGI.

L'informatique aura quant à lui une augmentation de 8 % des crédits pour renforcer la sécurité informatique.

la PNIJ va également continuer à se développer.

Il n'est pas normal qu'à l'heure actuelle, le justiciable ne puisse pas faire sa demande d'aide juridictionnelle de manière informatique.

150 millions seront octroyés à l'administration pénitentiaire pour l'entretien du patrimoine immobilier ainsi que 40 millions pour la sécurisation des bâtiments pénitentiaires.

Isabelle BESNIER HOUBEN